



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## télévision

Question écrite n° 45716

### Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la très faible représentation des populations françaises d'origine immigrée dans les programmes des médias audiovisuels. Il existe en effet un véritable fossé entre l'éclatante diversité de la population de notre pays et la terne uniformité ethnique des journalistes, animateurs ou comédiens présents sur le petit écran, notamment sur les chaînes de service public. Ceci paraît fort regrettable au regard de l'intégration à laquelle aspirent ces personnes, mais aussi de l'évolution des mentalités à laquelle l'ensemble de la population est tenu et qui doit s'exprimer par la remise en cause des stéréotypes et des préjugés habituellement répandus. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend agir afin d'assurer une meilleure représentation des Français issus de l'immigration dans les émissions télévisées.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la représentativité, à l'antenne des chaînes de télévision, des minorités visibles présentes dans la société française. Le colloque organisé le 26 avril 2004 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le Haut conseil à l'intégration (HCI) a donné lieu au constat qu'une meilleure représentation de ces personnes dans les médias est nécessaire et doit constituer un objectif pour chaque diffuseur. Le CSA avait déjà négocié dans ce sens, en 2001, une modification des conventions signées avec les chaînes privées, en introduisant des stipulations qui encouragent la promotion « des valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République » et visent à permettre, dans la représentation à l'antenne, la prise en compte de « la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale ». Concernant les chaînes publiques, le Premier ministre, en réunissant le comité interministériel pour l'intégration le 10 avril 2003, a défini un ensemble d'actions dont l'une consiste à « inviter la télévision publique à témoigner de la diversité des composantes constitutives de la société française ». C'est ainsi que France Télévisions a mis en place un plan d'action pour l'amélioration de l'expression et de la diversité sur les antennes et dans les programmes du groupe. Ces orientations ont effectivement été mises en oeuvre, permettant, d'une part, l'installation durable à l'antenne de certains programmes offrant une représentation fédératrice des populations issues de l'immigration ou de héros récurrents, issus de ces populations, tel que « Fabien Cosma » et, d'autre part, le renforcement du traitement du thème de l'intégration. Dans la même ligne, le Gouvernement étudie la suite à donner aux recommandations du CSA, qui a souhaité la modification des cahiers des missions et des charges des chaînes du service public afin d'y introduire des dispositions identiques à celles négociées en 2001 avec les chaînes privées. Le Gouvernement s'appuiera sur l'avis demandé par le Premier ministre au HCI, portant sur la diversité culturelle dans les médias, qui doit être rendu dans les prochaines semaines.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 45716

**Rubrique** : Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 16 novembre 2004

**Question publiée le** : 10 août 2004, page 6169

**Réponse publiée le** : 23 novembre 2004, page 9200